

L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives

Déclaration du groupe CGT

Les activités physiques, sportives et artistiques, essentielles pour le développement de l'être humain, constituent un enjeu citoyen. Elles contribuent, quand les contenus sont adaptés, au plaisir, au bien-être, au progrès, à l'émancipation et au lien social. Pourtant les inégalités sociales entraînent des inégalités d'accès importantes.

Alors même que les richesses de notre pays n'ont jamais été aussi importantes, préserver l'intérêt général au travers de services publics de qualité dans ces domaines conditionne en partie l'accès et le développement des loisirs, du sport dans notre pays. Travailler dans des conditions et des organisations de travail de qualité permettrait de mieux s'investir au sein des milliers d'associations ou de clubs de sport qui contribuent quotidiennement à la pratique d'activités sportives des populations toutes générations confondues.

La question du financement est trop souvent prise sous l'angle austéritaire ; beaucoup trop d'élus locaux sont de plus en plus contraints sur le plan budgétaire, coincés entre les dotations en baisse, l'intérêt général et la mise à disposition d'équipements et d'infrastructures modernes et adaptés pour tous. Ce sujet a été trop partiellement traité au sein de l'avis comme la situation des salarié.es du secteur.

Le domaine du sport subit une baisse sans précédent des moyens publics en contradiction avec les milliards d'euros du « sport business ». Quelques semaines après l'annonce de Paris 2024, le budget des sports affichait une baisse de 7 % absorbant dans le même temps 50 % des crédits du CNDS.

Comment augmenter le nombre de pratiquant.es et d'adhérent.es dans ces conditions ? Comment garantir des équipements sportifs de qualité et un développement pérenne de la vie associative et sportive fédérée, qui constitue bien souvent le seul lien social de jeunes, de personnes en situation de handicap et isolées ? La CGT est convaincue que l'avenir peut s'écrire différemment à travers une vie associative foisonnante et des contenus d'activités au plus près des besoins de la population.

La question des rôles que doivent jouer les structures déconcentrées des fédérations dans les territoires est posée. Bien des questions que l'avis effleure pour certaines. D'autres questions appellent des réponses dans le cadre d'un avis plus large sur la question du bénévolat et le rôle de la puissance publique concernant la vie associative et sportive du pays.

L'heure est à une véritable coconstruction des politiques publiques en matière de sport, s'appuyant sur l'expertise des associations sportives et exigeant des conditions de vie décentes pour s'engager dans la vie associative et citoyenne, tout cela dans le but de refonder un projet de société solidaire, égalitaire et fraternel.

La CGT a voté l'avis, considérant que les travaux en sections l'ont considérablement amélioré.